

Séance du 15 décembre 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mme Candillier, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Bensoussan à M. Boutonnet ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** – Acquisition à Habitat Sud Atlantic (HSA) de parties de parcelles sises rue Albéric Poitrenaud.

Dans le cadre de la construction de la résidence Lahubiague, la société Habitat Sud Atlantic (HSA), office public de l'habitat de Bayonne, a aménagé les espaces extérieurs limitrophes à la rue Albéric Poitrenaud.

Le trottoir situé en limite de la résidence supporte aujourd'hui un alignement d'arbres plantés dans son axe. Afin de faciliter le cheminement des piétons, la Ville souhaite acquérir une surlargeur de 1,50 m, située sur les parcelles BS 212 et BS 214 propriété d'HSA. La superficie de l'emprise nécessaire est d'environ 290 m<sup>2</sup>, la surface définitive devant être fixée lors de l'établissement du document d'arpentage.

Il a été convenu avec HSA que cette opération sera réalisée moyennant l'euro symbolique, les frais inhérents à cette opération étant pris en charge par la Ville.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la concrétisation de cette transaction avec HSA ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à cette société.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE  
CONFORME AU REGISTRE  
Par délégation du Maire,  
Dominique Foulon  
Directeur Territorial